

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024  
DELIBERATION N°2024\_009

Envoyé en préfecture le 22/02/2024  
Reçu en préfecture le 22/02/2024  
Publié le  
ID : 076-217601087-20240215-2024\_009-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
15 FÉVRIER 2024



Date de la convocation : 09/02/2024

Date d'affichage : 09/02/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPOUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCEZ, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET, Frédéric ABRAHAM

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

Mme Melanie VAUCHEL pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, Mme Hélène SOLER pouvoir à M Basile BERNARD, Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Michel PHILIPPE, M Vincent BOURGES pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Laure PATOUX

**9 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2024\_009

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5 et R.2311-13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 21 décembre 2023,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024  
DELIBERATION N°2024\_009

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le



ID : 076-217601087-20240215-2024\_009-DE

Vu la délibération fixant les taux de fiscalité pour 2024,

Vu la délibération des AP/CP,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE d'adopter** le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la Ville, tel qu'exposé ci-dessous et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2024	RECETTES	BP2024
011 - charges à caractère général	3 348 259,00 €	002 - résultat reporté de fonctionnement	4 426 099,53 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	6 722 570,00 €	013 - atténuations de charges	55 000,00 €
014 - atténuations de produits	343 181,00 €	70 - produits des services, du domaine et ventes diverses	1 118 700,00 €
022 - dépenses imprévues	0,00 €	73 - impôts et taxes	11 482 930,00 €
65 - autres charges de gestion courante	2 265 352,00 €	74 - dotations, subventions et participations	786 194,00 €
66 - charges financières	113 000,00 €	75 - autres produits de gestion courante	138 000,00 €
67 - charges exceptionnelles	5 000,00 €	76 - produits financiers	15 331,00 €
68 - dotations aux amortissements et aux provisions	3 000,00 €	77 - produits exceptionnels	0,00 €
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>12 800 362,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>18 022 254,53 €</b>
023 - virement à la section d'investissement	4 721 892,53 €	042 - transferts entre sections	0,00 €
042 - transferts entre sections	500 000,00 €		
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>5 221 892,53 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 022 254,53 €</b>	<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 022 254,53 €</b>
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2024	RECETTES	BP2024
001 - résultat reporté d'investissement	997 950,38 €	024 - produits des cessions d'immobilisations	230 000,00 €
020 - dépenses imprévues		10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	550 000,00 €
10 - dotations, fonds divers et réserves		1068 - excédents de fonctionnement capitalisés	1 101 075,23 €
16 - emprunts et dettes assimilées	630 000,00 €	13 - subventions d'investissement reçues	2 053 817,81 €
20 - immobilisations incorporelles	537 349,20 €	16 - emprunts et dettes assimilées	0,00 €
204 - subventions d'équipement versées	65 000,00 €	27 - autres immobilisations financières	90 562,00 €
21 - immobilisations corporelles	3 049 125,99 €		
23 - immobilisations en cours	3 947 422,00 €		
26 - participations et créances rattachées	500,00 €		
27 - Autres immobilisations financières	20 000,00 €		
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>9 247 347,57 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>	<b>4 025 455,04 €</b>
040 - transferts entre sections		021 - virement de la section de fonctionnement	4 721 892,53 €
041 - opérations patrimoniales	300 000,00 €	040 - transferts entre sections	500 000,00 €
		041 - opérations patrimoniales	300 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b>	<b>5 521 892,53 €</b>
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>9 547 347,57 €</b>	<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>	<b>9 547 347,57 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 569 602,10 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>27 569 602,10 €</b>

**DECIDE d'approuver** l'attribution d'une participation d'un montant maximal de 500 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bois-Guillaume au titre de l'exercice 2024, dont le versement sera fractionné par trimestre.

**DECIDE d'approuver** l'attribution d'une participation, dont le montant sera établi par l'appel de fonds annuel à recevoir et dans la limite de 52 000,00 €, au Syndicat Intercommunal Bois-Guillaume – Bihorel (SI2B), au titre de l'exercice 2024.

**DECIDE d'approuver** l'attribution d'une participation, dont le montant sera établi par les appels de fonds mensuels à recevoir et dans la limite de 733 600,00 €, au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective des villes de Bois-Guillaume et de Rouen (SIREST), au titre de l'exercice 2024.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024  
DELIBERATION N°2024\_009

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20240215-2024\_009-DE



**DECIDE d'approuver** le report anticipé des résultats prévisionnels et des restes à réaliser de l'exercice 2023 au budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la Ville.

-----  
Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ et Marie-Josèphe LEROUX SOSTÈNES votent  
contre cette délibération.  
Frédéric ABRAHAM s'abstient de voter cette délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est  
procédé :

Pour : 27

Contre : 4

Abstention : 1

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**

**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*